

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ESSONNE DEVELOPPEMENT**

**mercredi 13 juin 2018 – 9h00**

**salle des Assemblées – Hôtel d'Agglomération Grand Paris Sud  
500, place des Champs Elysées - Courcouronnes**

**Ordre du Jour :**

**1 – Rapport d'activité 2017.**

**2 - Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes 2017.**

**2.1 – Rapport de gestion sur l'exercice 2017**

**2.2 – Rapport financier sur l'exercice 2017**

**3 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes 2017.**

**4 - Affectation du résultat de l'exercice 2017.**

**5 – Plan d'action 2018.**

**5.1 - Plan d'action 2018**

**5.2 – Budget 2018**

**6 – Renouvellement du Conseil d'Administration d'Essonne Développement.**

**7 - Questions diverses.**

## **1 – Rapport d'activité 2017.**

Le rapport d'activité d'Essonne Développement pour 2017 a été adopté à l'unanimité des présents par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 avril 2018. Il est joint au présent dossier.

Il est proposé aux Membres de l'association de se prononcer à leur tour sur ce rapport.

## **2 - Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.**

Lors de leur réunion du 13 avril 2018, les Administrateurs ont entendu le cabinet d'expertise comptable AUDICER Conseil présenter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et ont, à l'unanimité des présents, procédé à l'arrêt des comptes 2017.

L'exercice comptable 2017 se termine avec un résultat excédentaire de + 163 397 € obtenu notamment grâce au démarrage anticipé (au 01/11/17) de la Convention d'Objectif et de Moyens avec le Conseil Régional et au versement, finalement obtenu, d'une subvention inscrite en tant que créance douteuse dans les comptes 2016 (voir le rapport financier ci-dessous).

### Mise en place d'un secteur fiscal :

Un secteur d'activité distinct dans lequel sont logées les activités dites "lucratives" d'Essonne Développement est déclaré à l'administration fiscale chaque année depuis l'exercice 2005. Il en sera de même pour l'exercice 2017. Il concernera en particulier les intérêts financiers des placements sans risque de la trésorerie de l'association (2 744 €).

### Frais et débours remboursés aux membres d'Essonne Développement :

Il est rappelé que les fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration et du Bureau, y compris la fonction de Président, sont réalisées à titre bénévole et ne donne pas lieu à une quelconque rémunération.

En complément du rapport financier, les Membres d'Essonne Développement sont informés des frais et débours remboursés aux membres d'Essonne Développement dans le cadre de leur mandat et sur présentation de justificatifs. Pour 2017, il s'agit d'une somme de 3 263 € remboursée à Monsieur IMBERT au titre de ses fonctions de Président d'Essonne Développement pour des déplacements (224 €) et déjeuners avec les partenaires d'Essonne Développement. Une ligne de téléphone mobile est mise à disposition du Président de l'association depuis fin octobre 2017.

## 2.1 – Rapport de gestion sur l'exercice 2017

Le rapport de gestion pour 2017, présenté par Monsieur Emmanuel CUNY, Expert-Comptable d'Essonne Développement (AUDICER Conseil), a été validé à l'unanimité des présents par les Administrateurs d'Essonne Développement lors de leur réunion du 13 avril 2018.

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

#### Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification au niveau des méthodes d'évaluation par rapport à celles de l'exercice précédent.

#### Situation et activité de l'association au cours de l'exercice

La situation de l'association à la clôture de l'exercice écoulé et son activité, apparaît dans les tableaux ci-joints :

- ⇒ Etat comparatif des bilans résumés,
- ⇒ Analyse comparative des comptes de résultats.

Nous vous renvoyons au rapport financier pour les commentaires sur les comptes.

#### Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous vous renvoyons à la présentation du budget 2018 pour ce qui concerne les perspectives d'avenir qui n'appellent pas de remarque particulière.

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

#### Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un excédent de + 163 397 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- ⇒ Report à nouveau pour + 163 397 euros.

#### Dépenses somptuaires

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires.

#### Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au conseil d'administration, pour l'exercice clos le 31.12.2017.

ESSONNE DEVELOPEMENT

page 1

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 24/03/2018

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2017 (12 mois)				31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement	8 130	3 934	4 196	0,21	5 822	0,43
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	39 463	38 264	1 199	0,06	39	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	39 955	14 157	25 798	1,29	13 279	0,99
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	221 132	183 351	37 781	1,89	43 298	3,22
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations	3 049		3 049	0,15	3 049	0,23
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	23 208		23 208	1,16	22 308	1,66
<b>TOTAL (I)</b>	<b>334 937</b>	<b>239 706</b>	<b>95 232</b>	<b>4,77</b>	<b>87 795</b>	<b>6,53</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					7 800	0,58
Créances usagers et comptes rattachés						
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	53		53	0,00		
. Personnel					32	0,00
. Organismes sociaux	4 662		4 662	0,23	1 548	0,12
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	534 471	35 000	499 471	25,03	791 325	58,89
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 326 065		1 326 065	66,45	369 806	27,52
Charges constatées d'avance	70 021		70 021	3,51	85 458	6,36
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 935 272</b>	<b>35 000</b>	<b>1 900 272</b>	<b>95,23</b>	<b>1 255 969</b>	<b>93,47</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 270 209</b>	<b>274 706</b>	<b>1 995 503</b>	<b>100,00</b>	<b>1 343 764</b>	<b>100,00</b>

ESSONNE DEVELOPPEMENT

**BILAN PASSIF**

page 2

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 24/03/2018

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	228 437	11,45	701 738	52,22
Résultat de l'exercice	163 397	8,19	-473 301	-35,21
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	46 026	2,31	62 753	4,67
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>437 860</b>	<b>21,94</b>	<b>291 190</b>	<b>21,67</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	475 961	23,85	604 990	45,02
<b>TOTAL (II)</b>	<b>475 961</b>	<b>23,85</b>	<b>604 990</b>	<b>45,02</b>
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	211 087	10,58	166 325	12,38
Autres	213 452	10,70	259 305	19,30
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	657 143	32,93	21 954	1,63
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 081 682</b>	<b>54,21</b>	<b>447 583</b>	<b>33,31</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 995 503</b>	<b>100,00</b>	<b>1 343 764</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

ESSONNE DEVELOPPEMENT

page 3

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 24/03/2018

COMpte DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	1 000		1 000	100,00	650	100,00	350	53,85
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>1 000</b>		<b>1 000</b>	<b>100,00</b>	<b>650</b>	<b>100,00</b>	<b>350</b>	<b>53,85</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			2 351 179	N/S	2 243 094	N/S	108 085	4,82
Cotisations			10	1,00	340	52,31	-330	-97,05
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			4	0,40	1	0,15	3	300,00
Reprise sur provisions, dépréciations			664 812	N/S			664 812	N/S
Transfert de charges			22 076	N/S	8 884	N/S	13 192	148,49
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>3 038 082</b>	<b>N/S</b>	<b>2 252 319</b>	<b>N/S</b>	<b>785 763</b>	<b>34,89</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 039 082</b>	<b>N/S</b>	<b>2 252 969</b>	<b>N/S</b>	<b>786 113</b>	<b>34,89</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			2 744	274,40	3 975	611,54	-1 231	-30,96
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					146 874	N/S	-146 874	-100,00
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 744</b>	<b>274,40</b>	<b>150 849</b>	<b>N/S</b>	<b>-148 105</b>	<b>-98,17</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			36 717	N/S	21 265	N/S	15 452	72,66
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>36 717</b>	<b>N/S</b>	<b>21 265</b>	<b>N/S</b>	<b>15 452</b>	<b>72,66</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>3 078 543</b>	<b>N/S</b>	<b>2 425 083</b>	<b>N/S</b>	<b>653 460</b>	<b>26,95</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>							<b>-473 301</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 078 543</b>	<b>N/S</b>	<b>2 898 384</b>	<b>N/S</b>	<b>180 159</b>	<b>6,22</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			23 128	N/S	12 384	N/S	10 744	86,76
Services extérieurs			277 344	N/S	331 123	N/S	-53 779	-16,23
Autres services extérieurs			388 554	N/S	317 694	N/S	70 860	22,30
Impôts, taxes et versements assimilés			114 028	N/S	110 131	N/S	3 897	3,54
Salaires et traitements			1 121 482	N/S	963 438	N/S	158 044	16,40
Charges sociales			437 224	N/S	459 145	N/S	-21 921	-4,76
Autres charges de personnel			78 222	N/S	8 571	N/S	69 651	812,64
Subventions accordées par l'association								

A.A. AUDITS ASSOCIES - Cabinet Laxenaire

ESSONNE DEVELOPPEMENT

## COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 24/03/2018

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	20 752	N/S	24 224	N/S	-3 472	-14,32	
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations							
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	35 000	N/S	100 417	N/S	-65 417	-65,14	
. Pour risques et charges : dotation aux provisions							
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées							
Autres charges	3	0,30	15	2,31	-12	-79,99	
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>2 495 737</b>	N/S	<b>2 327 143</b>	N/S	<b>168 594</b>		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Déficit transféré (II)							
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées			45	6,92	-45	-100,00	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières (III)</b>			<b>45</b>	6,92	<b>-45</b>	-100,00	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>							
Sur opérations de gestion	470	47,00	3 272	503,38	-2 802	-85,63	
Sur opérations en capital			234	36,00	-234	-100,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	420 783	N/S	564 395	N/S	-143 612	-25,44	
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>421 253</b>	N/S	<b>567 901</b>	N/S	<b>-146 648</b>	-25,81	
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)	-1 844	-184,39	3 296	507,08	-5 140	-155,94	
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 915 146</b>	N/S	<b>2 898 384</b>	N/S	<b>16 762</b>	0,58	
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>163 397</b>	N/S			<b>163 397</b>	N/S	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 078 543</b>	N/S	<b>2 898 384</b>	N/S	<b>180 159</b>	6,22	
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							
<b>PRODUITS :</b>							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
<b>TOTAL</b>							
<b>CHARGES :</b>							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole							
<b>TOTAL</b>							

## 2.2 – Rapport financier d’Essonne Développement pour l’exercice 2017

Le présent rapport, adopté à l’unanimité des présents par le Conseil d’Administration lors de sa réunion du 13 avril 2018, a pour objet de mettre en contexte les informations du rapport de gestion (voir le point 2.1) ainsi que celles de la plaquette comptable. A ce titre, il est placé en annexe de la plaquette comptable.

---

### Contexte de l’année 2017

L’exercice 2017 a été marqué par une réorientation des actions d’Essonne Développement et sa mutation en Agence de Développement Territorial.

Cette mutation est liée à l’application de la loi NOTRe qui a redéfini et précisé les compétences des différents échelons de collectivités (Région, Département, intercommunalités, métropoles) en matière de développement économique. La clause générale de compétences dont bénéficiaient les Départements, et qui permettait à ces derniers d’intervenir dans le champ du développement économique et de financer des actions dans ce domaine, a pris fin. L’essentiel des ressources d’Essonne Développement provenant depuis toujours de la subvention qui lui était accordée par le Département, Essonne Développement a été placée dans l’obligation de repenser ses actions et ses partenariats.

Ce travail de redéfinition et de restructuration a été mené tout au long de l’année 2017 parallèlement à la poursuite des missions de développement territorial qui entrent dans le champ de compétence du financeur principal d’Essonne Développement en 2017, le Conseil Départemental. C’est ainsi qu’Essonne Développement a focalisé son intervention sur l’accompagnement des territoires essonniers afin d’y favoriser le développement de l’emploi, de contribuer à la cohésion territoriale départementale, d’agir pour l’animation territoriale de proximité et de participer à l’inscription de l’Essonne dans le développement économique de la région Ile-de-France.

Le rapport d’activité 2017 joint au dossier remis aux administrateurs détaille les actions menées et les résultats obtenus.

#### a- L’arrêt des actions en faveur de l’entrepreneuriat :

L’application de la loi NOTRe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, a eu pour conséquence directe l’arrêt des interventions d’Essonne Développement dans le domaine de l’accompagnement de l’entrepreneuriat. Cette activité, menée en lien avec les intercommunalités essonniennes, était à l’origine de plus de 20 conventions de partenariat conclues avec ces dernières et actives en 2016 représentant plus de 265 k€ de ressources sur cet exercice.

**La disparition des missions d’accompagnement à l’entrepreneuriat s’est assortie de la fermeture début 2017 du Pôle Emploi et Mutations d’Essonne Développement et du départ de l’ensemble des 5 salariées qui le composaient à cette date.** Ces collaboratrices, qui ont décliné les propositions de reclassement qui leur étaient faites au sein d’Essonne Développement, ont toutes trouvé un point de chute auprès des partenaires d’Essonne Développement en Essonne (intercommunalités, chambre de métiers et expert-comptable).

b- La négociation d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Région :

La loi NOTRe, a donné un rôle déterminant aux Régions. Celles-ci sont désormais LA collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique. Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, SRDEII, que chaque Région a défini et adopté fin 2016 est devenu le cadre dans lequel les agences de développement territorial doivent s'inscrire.

Compte tenu des bouleversements qui se dessinaient, le Conseil Département et Essonne Développement se sont rapprochés de la Région Ile-de-France dès 2016 afin de faire valoir les particularités de l'Essonne et les besoins et attentes exprimés par les 80 structures actrices du développement économique interrogées par Essonne Développement courant 2016 à l'occasion de la réalisation du Livre Blanc de l'économie essonniennne.

Les négociations avec la Région se sont précisées en septembre 2016 avec la remise de ce Livre Blanc à Madame la Présidente du Conseil Régional, Valérie PECRESSE, et d'un projet de Charte d'Engagement proposant une contractualisation entre la Région, le Département de l'Essonne et Essonne Développement afin de permettre la poursuite des actions de développement économique portées par Essonne Développement.

Les allers-retours avec la Région se sont poursuivis tout au long de l'année 2017 et se sont soldés par l'adoption d'une part, d'une « convention d'application du volet relatif au développement économique de la loi NOTRe entre la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne » et, d'autre part, par la signature d'une « convention d'objectifs et de moyens 2017-2021 entre la Région Ile-de-France et l'agence Essonne Développement ». Les Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM) conclues par la Région avec chacune des agences de développement des 3 départements franciliens concernés (Seine et Marne, Val d'Oise et Essonne) ont été votées le 23 novembre 2017 par l'Assemblée Régionale.

La convention d'Essonne Développement avec le Conseil Régional est dotée d'une subvention de 1M€. Elle a été signée le 27/11/17. **Votée et signée fin novembre 2017, la convention couvre toutefois une période de 14 mois débutant le 01/11/17 et s'achevant le 31/12/18.**

**80 % du montant de cette subvention ont été versés sous forme d'avance par la Région dans les derniers jours de décembre 2017.**

c- La réorganisation et la définition d'une nouvelle « offre » :

L'abandon des actions en faveur de l'entrepreneuriat, la loi NOTRe et le rapprochement avec la Région ont conduit Essonne Développement à repenser ses missions. Elle a été accompagnée dans cette démarche par un cabinet de consultant. Ce travail a permis de définir 4 secteurs :

- Attract'Essonne : jouer la carte du marketing territorial pour attirer les talents (investisseurs, entreprises, réseaux...).
- Ing'Essonne : être aux côtés des territoires afin d'optimiser la réussite des projets.
- Décrypt'Essonne : faciliter l'accès à l'information pour anticiper et décider
- F@briqu'Essonne: développer les projets innovants afin de répondre aux besoins de demain sur les territoires.

**Le cabinet de consultant mobilisé sur la segmentation de « l'offre » d'Essonne Développement est également intervenu sur le volet RH afin d'accompagner l'équipe dans la redéfinition du fonctionnement opérationnel d'Essonne Développement** (changement de direction générale, nomination de directeurs opérationnels, implémentation du mode projet à tous les niveaux, intégration de nouveaux chargés de mission), la professionnalisation de l'équipe sur un socle de compétences telles que le marketing territorial, la gestion du temps et la conduite de réunion et, également, le coaching des directeurs opérationnels dans leur prise de fonction. La professionnalisation de l'équipe sera poursuivie en 2018 avec notamment la mise en place d'un plan de formation portant plus particulièrement sur les compétences métiers.

Parallèlement à ce travail d'évolution de « l'offre » et des compétences de l'équipe, Essonne Développement a entrepris une démarche de Bien Etre au Travail et de modernisation de ses outils. Cette modernisation concerne notamment le développement de la digitalisation des données et la mise en place d'un outil adapté de gestion des projets. Ces chantiers initiés en 2017 seront poursuivis en 2018.

#### d- L'adhésion d'Essonne Développement au GIE Essonne Ingénierie

Conformément à ses engagements auprès du Département (cf la convention annuelle 2017 entre le Département et Essonne Développement), Essonne Développement a adhéré au GIE départemental Essonne Ingénierie. Cette décision a été prise par le Conseil d'Administration d'Essonne Développement le 3 février 2017 et a été entérinée par l'ensemble des membres d'Essonne Développement lors de leur Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017.

Le GIE Essonne Ingénierie est destiné à mutualiser les moyens des structures dans lesquelles le Département est actionnaire majoritaire ou financeur principal. L'objectif de la création de ce GIE est d'optimiser la gestion des coûts des structures qui en seront membres. Il y aura donc mutualisation, via le GIE, des missions dans les domaines juridique, de la gestion des instances délibératives, de la démarche qualité, des ressources humaines, de la communication auprès des tiers sur leur activité, de l'expertise et de l'assistance technique (dès lors que ces missions ne constituent pas les compétences statutaires essentielles des membres du groupement), du contrôle interne, de la finance, la comptabilité et de l'informatique. Le personnel en charge de ces missions dans les structures adhérentes au GIE (dans un premier temps : Essonne Aménagement, Essonne Développement, SPL territoires de l'Essonne et CAUE) doit constituer l'effectif du GIE. A cette fin, un transfert volontaire des contrats de travail devra être opéré.

**Les questions soulevées par ce transfert, tant sur le plan social que sur le plan financier, ont donné lieu à la consultation d'un avocat et à la constitution, dans les comptes de l'exercice 2017, d'une provision pour risque.** Cette provision prend notamment en considération la possibilité de refus du transfert de la part des trois salariées d'Essonne Développement concernées. En effet, et en la circonstance, l'Article L.1224-1 du Code du Travail ne s'applique pas de droit ce qui veut dire que le transfert ne peut pas être imposé aux salariées. La provision constituée dans les comptes de l'exercice 2017 couvre les indemnités de licenciement de ces salariées qui ont respectivement 3, 15 et 29 ans d'ancienneté à Essonne Développement.

Le calendrier initial prévoyait le transfert de ce personnel courant 2017. Des impondérables ont conduit à l'ajournement de l'opération qui pourrait finalement se concrétiser en juin ou septembre 2018.

### Commentaires du Bilan au 31/12/17

Le total général du bilan au 31/12/17 s'élève à 1 995 503 €. Il était de 1 343 764 € à la clôture de l'exercice 2016.

Cette différence est essentiellement liée au versement anticipé de 80% (soit 800.000 €) de la subvention de 1 M€ accordée par la Région Ile-de-France à Essonne Développement sur la période du 01/11/17 au 31/12/18 soit 14 mois (voir le point b).

Sur les 800.000 € perçus, seuls 142 857 € (soit 2/14 de la subvention totale) sont rattachés à l'exercice comptable 2017. La différence (657 143 €), reçue par anticipation, vient augmenter d'autant la ligne « **autres dettes** » au passif du bilan (868 685 €) et explique l'écart du simple au triple avec le montant de cette ligne au 31/12/16 (281 259 €).

**L'avance sur subvention est parvenue sur le compte bancaire d'Essonne Développement le 28/12/17. Ce versement dans les derniers jours de l'année explique le montant important de la « trésorerie » d'Essonne Développement à la clôture de l'exercice 2017 (1 326 065 € contre 369 802 € au 31/12/16).**

- **L'actif du Bilan :**

La ligne « **autres créances** » (incluant les charges constatées d'avance) à l'actif du bilan correspond notamment aux subventions à recevoir et créances des organismes sociaux (abattement de la taxe sur les salaires, versement des IJSS pour les salariés malades subrogés) rattachées à l'exercice mais non encore reçues au 31/12. Elles se montent à 574 207 € en 2017 contre 878 363 € en 2016.

Cette différence s'explique pour l'essentiel par la diminution du nombre de conventions avec les intercommunalités entre 2016 et 2017. En effet, l'essentiel du montant des « **autres créances** » correspond :

- en 2017, au solde de la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental (410 k€), à la subvention de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud liée à la convention de partenariat sur le Cluster Sport (50 k€) et aux conventions avec le SIVU pour le partenariat concernant la reconversion de la BA217 (35 k€).

- en 2016, au solde de la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental (610 k€), à la subvention de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud liée à la convention de partenariat sur le Cluster Sport et à la convention pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat (60 k€), au partenariat avec le SIVU sur la reconversion de la BA 217 (35 k€), à la subvention en attente de la part de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne sur l'entrepreneuriat (85 k€), à la subvention de la Région concernant les actions liées au Pacte Sud (23 k€) et à différentes conventions avec d'autres intercommunalités sur l'entrepreneuriat lesquelles représentaient de l'ordre de 41 k€ supplémentaires de créances en attente de versement au 31/12/16.

- **Le passif du Bilan :**

Les « **provisions pour risques et charges** » qui figurent au passif du bilan en 2017 (475 961 €) incluent la provision pour risque social liée au projet de transfert des trois salariées d'Essonne Développement au sein du GIE Essonne Ingénierie (voir le point d). Elles tiennent également compte de la provision pour Indemnités de Fin de Carrières (IFC) du personnel non affecté par le GIE (65,4 k€)

ainsi que des frais de résiliation anticipée de certains contrats pour cause de mutualisation des équipements au sein du GIE Essonne Ingénierie (par exemple, la location des photocopieurs).

Le montant des « provisions pour risques et charges » s'élevait à 604 990 € en 2016. L'écart significatif entre 2016 et 2017 tire son explication du fait qu'en 2016 la provision pour risque social (de l'ordre de 527,6 k€) concernait, outre les salariées fléchées pour aller dans le GIE, l'ensemble du personnel du Pôle Emploi et Mutations d'Essonne Développement (5 salariées) ainsi que la Directrice générale d'Essonne Développement (voir le point a). Ces 6 personnes ont effectivement quitté l'association début 2017. Leur départ a mobilisé, ainsi que prévu, la provision pour risque constituée dans les comptes 2016. En 2016 les « provisions pour risques et charges » incluaient également 20 k€ de provisions liées aux interrogations portant sur le versement effectif de subventions de la part de certains partenaires et 55,2 k€ pour les IFC (pour le personnel non affecté par le GIE ou concerné par la fermeture du Pôle Emploi et Mutations).

Les « **fonds propres** », qui constituent l'essentiel des « **fonds associatifs** », sont composés des « **reports à nouveau** » des exercices antérieurs auquel s'ajoute le résultat de l'exercice clos.

En 2015, après affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2015 (+ 59 707 €), le montant des « fonds propres » s'élevait à 701 738 €.

En 2016, le résultat déficitaire de l'exercice 2016 (- 473 301 €), expliqué par la constitution des « provisions pour risques et charges » à hauteur de 604 990 € (voir point a), est venu s'imputer sur les fonds « fonds propres » les ramenant ainsi à 228 437 € **ce qui est l'équivalent seulement d'environ 1,5 mois de fonctionnement de l'association.**

L'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2017 (+ 163 397 €) au compte « reports à nouveau » permet de reconstituer une partie des « fonds propres » de l'association mobilisés en 2016. **Après affectation du résultat 2017, les « fonds propres » s'élèvent à 391 834 € ce qui représente toutefois moins de 3 mois de fonctionnement de l'association.**

### Commentaires du Compte de Résultat au 31/12/17

- **Les produits :**

Le montant « **total des produits** » de l'exercice 2017 est de 3 078 543 €. Il est essentiellement composé des « **produits d'exploitation** » à hauteur de 3 039 082 €

En 2017, les « **produits d'exploitation** » comprennent la vente d'encarts publicitaires dans l'ultime édition du Guide Entreprendre en Essonne (1 000 €) ainsi que des « **subventions d'exploitation** » d'un total de 2 351 179 € et des « **reprises sur dépréciations, provisions (et amortissement)** » pour 687 k€.

Les « **subventions d'exploitation** » rattachées à l'exercice 2017 se répartissent de la façon suivante :

<b>financeur</b>	<b>objet</b>	<b>montant (€)</b>
Conseil Départemental	subvention annuelle de fonctionnement	2 050 000
Conseil Régional	convention d'objectif et de moyen	142 857
	bilan Pacte Sud	10 000
EPCI Sud Essonne	convention de partenariat (bourse des locaux)	871
CA Cœur Essonne	convention Territoire Entrepreneurial	5 000
	installation créateur locaux IMMOCHAN	2 167
	participation au SDE 2017	4 700
Commune de Brétigny-sur-Orge	installation créateur locaux IMMOCHAN	2 167
CA Grand Paris Sud	convention de partenariat (cluster Sport)	50 000
	participation au SDE 2017	5 050
CC Pays de Limours	convention de partenariat	15 000
	participation au SDE 2017	3 150
CA Paris Saclay	participation au SDE 2017	5 650
CA Etampois Sud Essonne	participation au SDE 2017	3 400
CC Juine et Renarde	participation au SDE 2017	3 150
CC Val d'Essonne	participation au SDE 2017	5 117
CC Dourdannais en Hurepoix	participation au SDE 2017	3 150
CA Val d'Yerres Val de Seine	participation au SDE 2017	4 450
CC des 2 Vallées	participation au SDE 2017	3 100
EPT 12	participation au SDE 2017	5 450
SIVU	convention de partenariat (reconversion BA 217)	14 583
IMMOCHAN	installation créateur locaux IMMOCHAN	2 167
Bouygues	réhabilitation Tour H	10 000
<b>total</b>		<b>2 351 179</b>

Les « **reprises sur provisions, dépréciations** » et « **transfert de charges** » pour 687 k€, correspondent à la reprise des provisions constituées à la clôture de l'exercice **2016** afin de tenir compte :

- du risque social (pour 527,6 k€) lié à la fin des interventions d'Essonne Développement dans le domaine de l'accompagnement de l'entrepreneuriat et au transfert des fonctions supports d'Essonne Développement dans le GIE Essonne Ingénierie. L'explication est donnée dans le commentaire du Bilan exposé supra au niveau des « provisions pour risques et charges ».

- des incertitudes sur l'obtention de subventions liées à la réorganisation du partenaire concerné (135 k€)

- le versement d'IJSS (15 k€)

- les avantages en nature (véhicules de fonction).

Notons que le montant que représentent les « **reprises sur provisions, dépréciations** » et « **transfert de charges** » sur l'exercice 2017 (687 k€) est équivalent à la différence de montant entre les « produits » inscrits au Compte de résultat de l'exercice 2017 (3 078 543 €) et ceux inscrits au Compte de résultat de l'exercice 2016 (2 425 083 €).

- **Les charges :**

Le total des « **charges d'exploitation** » 2017 est de 2 495 737 € ce qui représente une augmentation de 168,6 k€ par rapport aux charges de l'exercice 2016.

Cette augmentation est liée pour l'essentiel aux charges de « **salaires et traitements** » et « **charges sociales** » qui en 2017 tiennent compte du versement d'indemnités de départ après l'arrêt des actions en faveur de l'entrepreneuriat et la fermeture du pôle Emploi et Mutations d'Essonne Développement (voir le point a et le commentaire du passif du Bilan).

On observe également un accroissement des « **autres achats et charges externes** » qui est expliqué par des charges non récurrentes telles que le recours en 2017 :

- à un cabinet de consultant mobilisé sur la segmentation de « l'offre » d'Essonne Développement et l'accompagnement RH de l'équipe dans la redéfinition du fonctionnement opérationnel d'Essonne Développement (voir le point c)

- à des cabinets d'avocats sur le plan de licenciement économique intervenu en début d'année (voir le point a), sur la modification nécessaire des statuts de l'association afin d'être en conformité avec la loi NOTRe (voir le point b) et sur les questions soulevées, tant sur le plan social que sur le plan financier, par le transfert des fonctions support d'Essonne Développement dans le GIE Essonne Ingénierie (voir le point d).

A l'inverse, dans les charges exceptionnelles, « **les dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions** » sur l'exercice 2017 (420 783 €) sont très nettement inférieures à celles de 2016 (564 395 €), exercice au cours duquel ont été provisionnés tous les départs suite à l'arrêt annoncé des actions en faveur de l'entrepreneuriat.

La différence entre les produits de l'exercice (3 078 543 €) et le total des charges (2 915 146 €) donne le résultat de l'exercice. Le résultat de l'exercice 2017 est donc excédentaire et se monte à + 163 397 €. Il sera affecté au compte « report à nouveau » qui apparaît au passif du bilan (voir le commentaire sur le bilan).

**Le résultat excédentaire a été obtenu notamment grâce au démarrage anticipé (au 01/11/17) de la Convention d'Objectif et de Moyens avec le Conseil Régional (voir le point b) et au versement, finalement obtenu, d'une subvention inscrite en tant que créance douteuse dans les comptes 2016.**

**Il est proposé aux membres de l'association de se prononcer sur le rapport de gestion et le rapport financier de l'exercice 2017.**

### **3 - Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/17**

Le rapport (joint au présent dossier) est présenté par Monsieur Marc GALLOIS, Commissaire aux Comptes d'Essonne développement.

**Il est proposé aux membres de l'association de prendre acte du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice comptable 2017.**

### **4 - Affectation du résultat de l'exercice 2017.**

Il est demandé aux membres d'Essonne Développement de procéder à l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2017 (+ 163 397 €) sur le compte « report à nouveau ». Avant cette affectation, le compte « report à nouveau » s'élève à + **228 437 €**.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2017
- d'affecter au compte « report à nouveau » le résultat de l'exercice 2017 (+ 163 397 €). Après cette affectation le compte « report à nouveau » s'élève à + 391 834 €.

## 5 - Perspectives pour 2018.

### 5.1 - Plan d'action 2018

Le plan d'action pour 2018 d'Essonne Développement est annexé au présent dossier. Il a été adopté à l'unanimité des Administrateurs présents lors de la réunion du 13 avril 2018.

**Il est demandé aux Membres de l'association de se prononcer à leur tour sur le plan d'action d'Essonne Développement pour 2018.**

### 5.2 – Budget 2018

Le budget pour 2018, présenté ci-dessous, tient compte du prorata temporis de la subvention régionale de 1M€ accordée pour la période allant du 01/11/17 au 31/12/18. Il a été arrêté à l'unanimité des présents par les Administrateurs lors de leur réunion du 13 avril 2018.

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

<b>Ressources (en €)</b>	<b>total</b>
subvention du Conseil Départemental	1 000 000
subvention du Conseil Régional	857 143
autres ressources (subventions des EPCI, cotisations...)	279 857
<b>total ressources</b>	<b>2 137 000</b>

<b>Utilisation des ressources (en €)</b>	<b>masse salariale</b>	<b>achats extérieurs</b>	<b>total</b>
ACTIONS	817 000	515 000	1 332 000
axe 1 : attractivité et appui à l'implantation d'entreprise	248 000	155 000	403 000
axe 2 : animation territoriale et mise en réseau des acteurs	165 000	90 000	255 000
axe 3 : accompagnement des territoires et appuis aux projets de développement porteurs d'emploi	404 000	270 000	674 000
FONCTIONNEMENT	455 000	350 000	805 000
<b>total utilisation des ressources</b>	<b>1 272 000</b>	<b>865 000</b>	<b>2 137 000</b>

**Il est demandé aux Membres de l'association de se prononcer à leur tour sur le budget 2018 d'Essonne Développement.**

## 6 - Election du nouveau Conseil d'Administration d'Essonne Développement

Les statuts Essonne Développement prévoient un renouvellement tous les trois du Conseil d'Administration de l'association (article 9). Cette élection ne déclenche pas celle du Président de l'Association, ce dernier étant élu à la suite de chaque élection du Conseil départemental (article 13)

Les statuts disposent que l'élection des Administrateurs se fait par collège. C'est ainsi que chacun des 5 collèges dans lesquels se répartissent les membres de l'association doit élire en son sein ses représentants au Conseil d'Administration selon la répartition suivante :

Collège 1 : <b>représentants des territoires</b>	<b>Nombre d'administrateurs</b>
Représentants du département	8
Représentant des maires	1
Représentants des intercommunalités	3
Conseiller régional	1
Représentants des services économiques de la Région	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

Remarque : l'Assemblée départementale ayant désigné 8 représentants, ces derniers sont de facto membres du Conseil d'Administration d'Essonne Développement. Parmi eux, le Président du Conseil Départemental, administrateur de droit d'Essonne Développement.

Collège 2 : <b>représentants des structures économiques et sociales représentatives</b>	<b>Nombre d'administrateurs</b>
Consulaires	3
Syndicats de salariés	2
Organisations et fédérations professionnelles	3
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

Collège 3 : <b>partenaires de l'emploi, du développement économique, de l'enseignement supérieur et de l'innovation</b>	<b>Nombre d'administrateurs</b>
	4

Collège 4 : <b>entreprises</b>	<b>Nombre d'administrateurs</b>
	3

Collège 5 : <b>personnalités qualifiées dont les parlementaires de l'Essonne</b>	<b>Nombre d'administrateurs</b>
	2

Les Administrateurs issus du collège 5 sont désignés par le Conseil d'Administration parmi les membres de ce collège.

**La précédente élection du Conseil d'Administration a été effectuée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2015. Le mandat de trois années étant atteint, il est proposé aux membres de l'association de renouveler le Conseil d'Administration.**

**La liste actualisée des membres de l'association sera remise sur table lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2018 afin de permettre à chaque collègue de désigner en son sein ses représentants au Conseil d'Administration.**

Pour information : conformément aux statuts de l'association, le Président d'Essonne Développement a la possibilité de convier, de façon temporaire ou permanente, des personnes physiques ou morales à assister aux réunions des organes de l'association (sans droit de vote).

## **7 - Questions diverses.**